



Indemnisation accident

Par jenne

Bonjour,

Je viens vers vous pour essayer d'avoir des réponses je vous explique

J'ai eu un accident de trajet j'ai été indemnisé l'argent à été versé sur notre compte joint à mon nom d'épouse.

Nous avons acheté une maison j'ai donc investi 80 000€ dans le prêt de la maison mon mari n'a pas mis d'apport. Nous avons effectué des travaux pour 100 000€ au moins avec toujours l'indemnisation de cet accident.

Ma question est la suivante mon mari veut le divorce, je souhaiterais garder la maison est-ce que l'argent que j'ai investi sera reconnu comme tel ou je devrais verser la moitié de la valeur de la maison à Mr lors du rachat du prêt? Nous avons aucun contrat de mariage

Je vous remercie d'avance pour votre aide et vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous pouvez prouver que cette indemnité a servi à financer une part de ce bien immobilier, cette part vous appartient. Par contre les remboursements de crédit ont été réalisés sur vos revenus communs. Consultez votre notaire pour en savoir plus.